MM/EG

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE MARCEL CACHIN (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Marcel Cachin par la Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois et la société Bouygues Energies Services – 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 Créteil Cedex agissant pour le compte de la Mairie d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane – 94205 Ivry-sur-Seine (travaux de raccordement en eau potable et électricité),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Marcel Cachin** au droit du n°20 à compter du **18 septembre 2023** jusqu'au **14 octobre 2023** de **8 heures** à **17 heures** :

- **Interdiction de stationner,**
- **Neutralisation de la piste cyclable dans le sens place Marcel Cachin vers rue Ledru Rollin :** les cyclistes seront dévies dans la circulation générale,
- **Neutralisation du bateau d'accès aux places réservées autocar, personnes en situation de handicap et parking ville :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- S.N.T.P.P. – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois,
- Bouygues Energies Services – 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 Créteil Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 06 SEP. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 263 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 06 SEP. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 263 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon